

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tarifs électriques 2015 – Légère hausse pour les ménages en raison des taxes fédérales

Le Conseil municipal a validé les tarifs de l'électricité 2015 lors de sa séance du 26 août 2014. Rappelons que depuis la libération partielle du marché, chaque distributeur est tenu de structurer ses factures en mentionnant séparément le prix de l'énergie, celui du réseau (RUR) et les différentes taxes fédérales (Swissgrid, redevance à prix coûtant pour les énergies renouvelables, RPC) et communales (prestations aux collectivités publiques, PCP).

En 2015, le prix de l'énergie électrique baissera pour l'ensemble des clients des Services techniques en raison de la baisse des prix du marché et de la politique dynamique d'approvisionnement mise en place par Saint-Imier avec ses partenaires distributeurs publics du Jura bernois et du Jura.

Une gestion stricte des dépenses d'entretien du réseau imérien en 2013 permettra une stabilité des prix de la redevance d'utilisation du réseau (RUR) en 2015, malgré une augmentation des coûts du réseau amont (en dehors de Saint-Imier). Autre bonne nouvelle, la taxe fédérale du réseau de transport (Swissgrid) baissera quelque peu en 2015 et passera de 0.64 ct/ KWh à 0.54 ct/ KWh.

Enfin, les taxes communales resteront également stables en 2015 et représenteront 1.62 ct/ KWh. Rappelons que ces taxes appliquées à l'ensemble des consommateurs d'électricité de Saint-Imier permettent de financer les mesures d'efficacité énergétique, l'éclairage public, les divers manifestations ainsi que de rémunérer le passage du réseau dans les biens-fonds communaux.

Pour l'année prochaine, la mauvaise surprise vient de la RPC fédérale qui passe globalement de 0.6 ct/ KWh à 1.1 ct/ KWh. Cette hausse imposée par la Confédération est causée par le succès du subventionnement des nouvelles énergies renouvelables et la mise en œuvre de la nouvelle politique énergétique.

Finalement et en résumé, force est de constater que grâce aux efforts communaux, la facture électrique 2015 pour une famille consommant 4000 KWh/ an n'augmentera que de 1.36 % ou CHF 12.- pour l'année 2015.

Efficacité énergétique – poursuite des mesures imériennes

Dans le cadre de la stratégie mise en place suite aux mutations du marché de l'électricité, et afin de contribuer à l'important tournant énergétique futur, la Municipalité de Saint-Imier a créé un Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité. Ce fonds est alimenté par les consommateurs d'électricité de la commune, à raison de 0,2 ct par KWh.

Ce fonds permet de financer les mesures concrètes en vue de favoriser l'efficacité énergétique. Si les consommateurs sont concernés, les entreprises ainsi que les propriétaires soucieux d'efficacité énergétique comptent également parmi les bénéficiaires potentiels. Ces mesures concrètes sont :

- L'élaboration de Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments plus (CECB+). Rappelons qu'un tel certificat permet de faire le bilan énergétique d'un bâtiment et de dresser la liste des actions à entreprendre ainsi que leurs coûts. CHF 500.- de soutien communal qui viennent s'ajouter à l'aide cantonale permettent la promotion de cette démarche.
- Le soutien de CHF 250.-, versé sous forme de bons émis par l'association des commerces indépendants d'Erguël (Cide), en cas d'achat d'appareils électroménagers peu énergivores A++ (réfrigérateurs, congélateurs, lave-linge et lave-vaisselle).
- Le soutien à la mise en place d'installation solaire thermique et à l'achat d'un chauffe-eau pompe à chaleur a été annoncé.

- Aides jusqu'à CHF 1'000.- pour certaines mesures, telles que le réglage des installations de chauffage (équilibrage et pose de vannes thermostatiques) qui permet des gains importants d'efficacité et des économies.

Comment procéder :

Les personnes désirant déposer une demande de subvention pour les actions décrites ci-dessus peuvent s'adresser aux Services techniques (tél. 032 942 44 00) pour obtenir le formulaire à compléter et tout renseignement sur la démarche.

Rénovation du centre de Saint-Imier – Ouverture au trafic de la Route de Villeret

Débuté en avril 2014, la dernière étape de la rénovation de la route cantonale et du centre de Saint-Imier a connu un moment important le 29 août 2014 avec la réouverture au trafic de la Route de Villeret. En dépit de la météo défavorable de cet été, l'ensemble des secteurs des routes cantonales concernées par les travaux sont maintenant accessibles sans entrave. Rappelons en outre que, par rapport au programme initialement prévu, la Route de Tramelan a été rénovée sur 50 mètres supplémentaires afin de terminer une étape du Plan Général Evacuation des Eaux (PGEE) dans ce secteur de et toucher les subventions cantonales. Cette opportunité a été saisie pour également renouveler les réseaux souterrains. Actuellement seule la Rue de la Serre est toujours en rénovation et devrait être réouverte à la circulation durant le mois d'octobre, terminant un projet qui aura duré 7 ans. Le Conseil municipal remercie les automobilistes et les riverains pour leur compréhension et le respect de la signalisation mise en place.

Fidélité honorée

Le 2 septembre 2014, une délégation du Conseil municipal a eu le plaisir de féliciter M. Cédric Sommer pour ses 20 ans de fidélité au service de la Municipalité de Saint-Imier. Aujourd'hui Chef du Service de l'électricité et de l'informatique, M. Cédric Sommer a rejoint la Municipalité de Saint-Imier le 1^{er} août 1994.

Naturalisations accordées

Au terme de la procédure légale, M. Mohammed Ben Salah s'est vu remettre le passeport rouge à croix blanche. Deux dates essentielles se greffent sur sa demande de naturalisation : le 18 février 2014, quand l'exécutif imérien, en se fiant, notamment au rapport d'audition, lui a octroyé le droit de cité communal, et le 15 août 2014 lorsque la Confédération a décidé de le compter parmi ses ressortissants. Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à ce nouveau concitoyen.

Egalement au terme de la procédure légale, M. Christian Cocco s'est vu remettre le passeport rouge à croix blanche. Deux dates essentielles se greffent sur sa demande de naturalisation : le 22 octobre 2013, quand l'exécutif imérien, en se fiant, notamment au rapport d'audition, lui a octroyé le droit de cité communal, et le 15 août 2014 lorsque la Confédération a décidé de le compter parmi ses ressortissants. Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à ce nouveau concitoyen.

Saint-Imier, mercredi 3 septembre 2014
(cm)